



MEESCHAERT

Asset Management

A l'attention des porteurs de parts  
du fonds AMILTON PREMIUM EUROPE

Paris, le 29 novembre 2021

## **Lettre d'information aux porteurs de parts du FCP « AMILTON PREMIUM EUROPE »**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds commun de placement « AMILTON PREMIUM EUROPE » (ci-après le « Fonds »)

code ISIN : FR0010687749 (R)  
FR0012830933 (I) et nous vous remercions de votre confiance.

### **Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?**

#### **Mise à jour de la documentation légale :**

Nous vous informons que Meeschaert Asset Management, la société de gestion du fonds, va procéder à une modification de la stratégie d'investissement de ce FCP.

Ce changement de stratégie consiste à mettre en œuvre, en amont de la gestion financière, une stratégie ISR intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement.

### **Quand cette opération interviendra-t-elle ?**

Ces modifications entreront en vigueur le 3 décembre 2021.

## Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement/risque : Non
- Augmentation du profil de rendement/risque : Non
- Augmentation des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif



Cette opération n'aura aucun impact sur le profil de rendement/risque de votre Fonds.

## Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette opération n'aura aucun impact sur votre fiscalité.

## Quelles sont les principales différences entre la situation actuelle et la situation future du Fonds dont vous détenez des parts ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant Opération	Après opération
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>		
<b>Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion</b>	Néant	La stratégie d'investissement d'Amilton Premium Europe repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class » et d'intégration positive. Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés : seuls les émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles. Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, ou à accompagner l'entrée en bourse d'entreprises dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche d'« intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

# M E E S C H A E R T

Asset Management

		<p>Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.</p> <p>La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.</p> <p>La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 2500 émetteurs européens analysés par Sustainalytics.</p> <p>L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, la pornographie, les jeux d'argent, les OGM et les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la Société de Gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.</li><li>- 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).</li><li>- 3/ Pour les valeurs restantes, exclusion des sociétés dont le score ESG Sustainalytics (ESG Risk Rating) est classé dans les deux derniers déciles.</li></ul>
--	--	---

## Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur :

Nous vous rappelons également la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du prospectus qui sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion.

Ces documents ainsi que les derniers documents annuels, périodiques et la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à :

**Meeschaert Asset Management –Tour Maine Montparnasse**  
33, avenue du Maine  
75775 Paris Cedex 15

Le DICI et le prospectus sont aussi consultables sur le site internet de la société de gestion [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com).

Enfin, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dan SAYAG  
Directeur Général